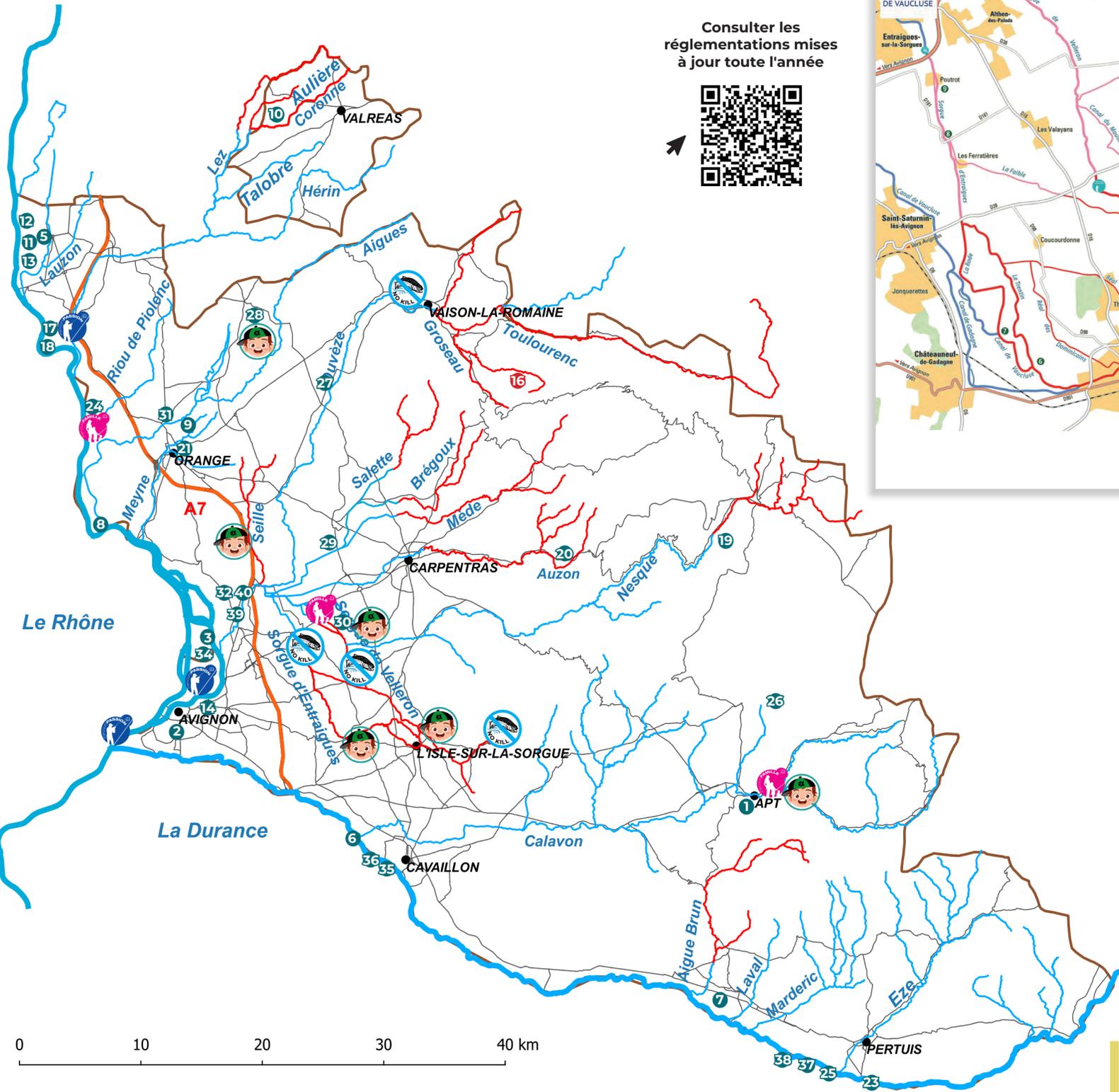


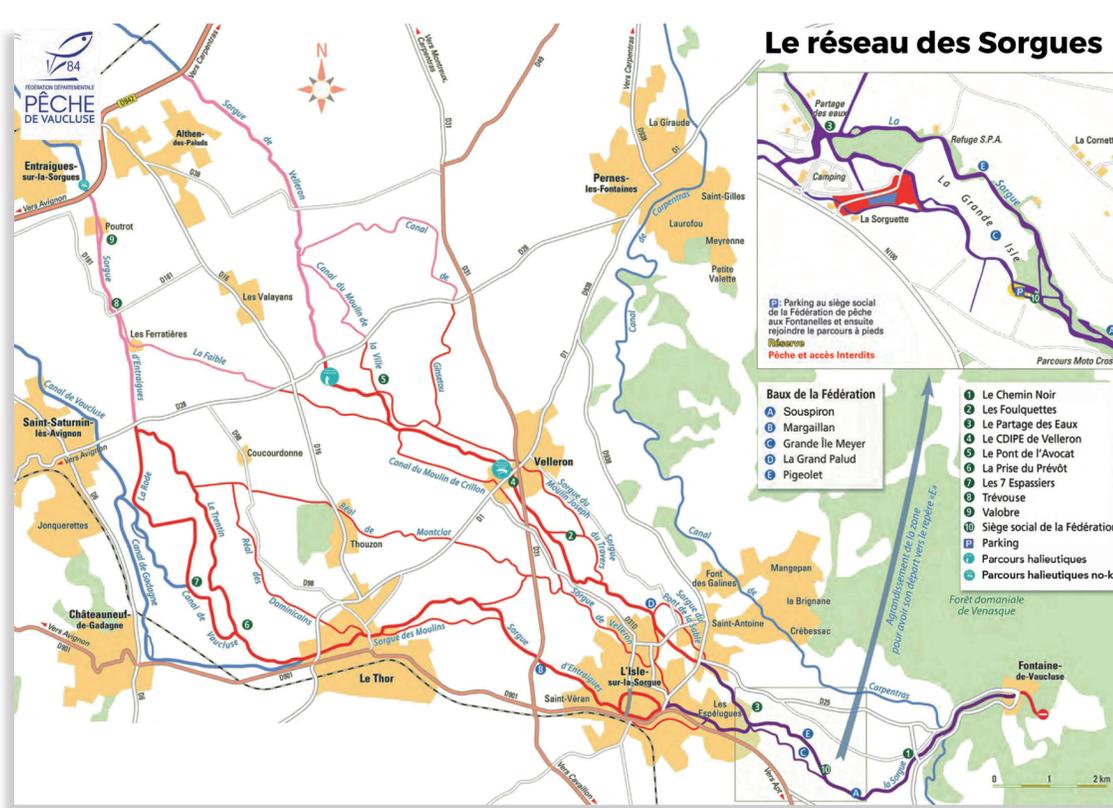
CARTE PISCICOLE DU DÉPARTEMENT

Consulter les réglementations mises à jour toute l'année



0 10 20 30 40 km

Le réseau des Sorgues



- Baux de la Fédération**
- 1 Le Chemin Noir
 - 2 Les Fouliquettes
 - 3 Le Partage des Eaux
 - 4 Le CDPE de Velleron
 - 5 Le Pont de l'Avocat
 - 6 La Prise du Prévôt
 - 7 Les 7 Essarsiers
 - 8 Trévousse
 - 9 Valobre
 - 10 Siège social de la Fédération
 - 11 Parking
 - 12 Parcours halieutiques
 - 13 Parcours halieutiques no-kill

Les plans d'eau de Vaucluse

N°	Logo	Nom	Commune	Superficie	Accessibilité	Autres
1	APT	APT AAPPMA d'Apt	La Riaille	8 ha	D 943 puis route de St Saturnin d'Apt	Handicapés
2	AVIGNON	AVIGNON AAPPMA d'Avignon	St Chamand	5,3 ha	Route de Montfavet	Handicapés
3	AVIGNON	AVIGNON AAPPMA d'Avignon	La Motte	4 ha	D 228 - Ile de la Barthelasse	Handicapés
5	BOLLENE	BOLLENE AAPPMA de Bollène	Le Bartras	17 ha	D 243	Handicapés
6	CABANNES	CABANNES AAPPMA de Cavailhon	Lac Bleu	5,7 ha	Chemin entre l'autoroute et la Durance	Handicapés
7	CADENET	CADENET AAPPMA de Pertuis	Les Iscles	0,66 ha	D 943 ou D 976 et suivre fléchage	Handicapés
8	CADEROUSSE	CADEROUSSE AAPPMA d'Orange	Le Revestidou	20 ha	D 238 ou D 976 à partir d'Orange	Handicapés
9	CAMARET	CAMARET AAPPMA de Camaret/Sérignan	Plan d'eau de l'Aigues	5 ha	D 43 axe Camaret - Sérignan	Handicapés
10	GRILLON	GRILLON AAPPMA de Grillon	Plan d'eau du Lez	1 ha	D 64	Handicapés
11	LAPALUD	LAPALUD AAPPMA de Bollène	Le Devès	3 ha	D 8 et D 204 côté ouest	Handicapés
12	LAPALUD	LAPALUD AAPPMA de Bollène	Les Girardes	20 ha	D 8 et D 204 côté ouest	Handicapés
13	LAPALUD	LAPALUD AAPPMA de Bollène	Les Muriers	3 ha	D 8 et D 204 côté ouest	Handicapés
14	LE PONTET	LE PONTET AAPPMA d'Avignon	Le Pontet	3,3 ha	D 907 Centre Ville	Handicapés
16	MALAUCENE	MALAUCENE AAPPMA de Vaison	Les Pallvettes (1 ^{er} cat.)	0,5 ha	D 938 en direction de Vaison la Romaine	Handicapés
17	MONDRAGON	MONDRAGON AAPPMA de Mondragon	Ile Vieille	71 ha	D 44 direction Pont St Esprit/chemin de Lamiat	Handicapés
18	LAPALUD	LAPALUD AAPPMA de Bollène	Plan d'eau de la Faine	14 ha	Depuis le centre-ville de Lapalud en passant par le chemin du Grand Prat	Handicapés
19	MONIEUX	MONIEUX AAPPMA de Carpentras	Plan d'eau de la Nesque	2,4 ha	D 942 et fléchage	Handicapés
20	MORMOIRON	MORMOIRON AAPPMA de Carpentras	Les Salettes	2,2 ha	D 942 et D 41 puis fléchage	Handicapés
21	ORANGE	ORANGE AAPPMA d'Orange	Plan d'eau des Paluds	6,3 ha	D 950 axe Orange - Carpentras	Handicapés
23	PERTUIS	PERTUIS AAPPMA de Pertuis	Le Fairigoulier	1 ha	D 956 zone de loisirs de Pertuis	Handicapés
24	PIOLENC	PIOLENC AAPPMA de Mornas/Piolenc	Li Piboulo	32 ha / 6 ha	Passer l'A7 et vers L'île des Rats	Handicapés
25	LE PUY SAINT REPARADE	LE PUY SAINT REPARADE AAPPMA de Pertuis	Plans d'eau de la Durance	100 ha	D 561 rive gauche de la Durance	Handicapés
26	APT	APT AAPPMA d'Apt	Plan d'eau de Rustel	1,5 ha	D 22 en partant d'Apt	Handicapés
27	SABLET	SABLET AAPPMA de Vaison	Plan d'eau des Jardins	3 ha	D 69	Handicapés
28	STE CECILE LES VIGNES	STE CECILE LES VIGNES AAPPMA	Plan d'eau de Bel Air	3 ha	D 8 en direction de Cairanne et D 167	Handicapés
29*	SARRIANS	SARRIANS AAPPMA de VIOLES	Plan d'eau de Sainte Croix 'NO KILL	0,5 ha	Sarrians D 950 axe Lorial / Jonquières	Handicapés
30	MONTEUX	MONTEUX AAPPMA de Carpentras	Lac de Montoux	9,5 ha	Direction Carpentras (D942) sur 7 km, sortie Lac de Montoux.	Handicapés
31	SERIGNAN DU COMAT	SERIGNAN DU COMAT AAPPMA Camaret/Sérignan	Les Bosquets	0,8 ha	D 976 - Direction quartier Bérard	Handicapés
32	SORGUES	SORGUES Fédération de Pêche 84	La Lionne N°1 & 2	9 ha	Direction Ile de Foiselay	Handicapés
34	AVIGNON	AVIGNON AAPPMA d'Avignon	Parc des Libertés - Le Rhône	24 ha	Ile de la Barthelasse - indication Parc des Libertés	Handicapés
35	PLAN D'ORGON	PLAN D'ORGON AAPPMA de Cavailhon	Plan d'eau EDF N°1 et N°2	7 ha / 6 ha	Chemin entre l'autoroute A7 et la Durance	Handicapés
37	LE PUY SAINT REPARADE	LE PUY SAINT REPARADE AAPPMA de Pertuis	L'étang des carottes	12 ha	D561 rive gauche de la Durance	Handicapés
38	LE PUY SAINT REPARADE	LE PUY SAINT REPARADE AAPPMA de Pertuis	L'étang de Pellenc	10 ha	D561 rive gauche de la Durance	Handicapés
39	ZONE FLOAT TUBE	ZONE FLOAT TUBE	L'Ouvéze	10 ha	Du centre ville de Sorgues au pont 4 voies	Handicapés

LÉGENDE PICTOGRAMMES

- Toute navigation interdite
- Poste pêcheur à mobilité réduite
- Mise à l'eau
- Parcours labellisé Famille
- Pêche en Float-Tube
- Bateau à moteur électrique
- Bateau à moteur thermique de moins de 3 cv
- Parcours labellisé Passion
- Réseau hydraulique
- Ouverture générale des rivières 1^{ère} catégorie
- Ouverture différée du bassin des Sorgues de 1^{ère} catégorie
- Canaux et rivières de 2^{ème} catégorie
- Secteur limité à une Truite (Faito ou Arc en Ciel) par pêcheur/jour
- Fenêtre de capture du brochet de 60 à 80 cm.
- No-kill
- Parcours enfants



Zones de pêche partagées avec les pêcheurs à mobilité réduite (PMR)

Les pontons et emplacements adaptés du département :

- APT, plan d'eau de la Riaille
- AVIGNON, plan d'eau Parc des libertés
- FONTAINE-DE-VAUCLUSE, parking village
- LAPALUD, plan d'eau des Mûriers
- LAURIS, le bas de l'Aigue Brun
- MONTEUX, Plan d'eau de Beaulieu
- PIOLENC, le Piboulo
- SORGUES, plan d'eau de la Lionne
- SAINTE-CECILE-LES-VIGNES, plan d'eau de Bel Air
- VELLÉRON, la Sorgue le long de la D 31

- 2 pontons
- 1 linéaire sécurisé
- 1 ponton
- 1 ponton
- 1 emplacement
- Accès à tout le parcours pêche
- 3 pontons
- 1 ponton
- 1 ponton
- 2 emplacements

LE GUIDE 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU PÊCHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

CARTES DE PÊCHE

CARTE INTER-FÉDÉRALE «PERSONNE MAJEURE» CPMA et Vignette Club comprise dans la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et réciprocié dans 91 départements. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Carte annuelle 105 €
CARTE «PERSONNE MAJEURE» CPMA comprise dans la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche uniquement dans le département ou le domaine public. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Carte annuelle 80 €
CARTE «DÉCOUVERTE FEMME» Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	Carte annuelle 36 €
CARTE «DÉCOUVERTE - DE 12 ANS» - de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et réciprocié dans 91 départements. Pêche à 1 ligne.	Carte annuelle 7 €
CARTE JOURNALIÈRE Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Recos la CPMA «Journalière» sauf si pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	Carte journalière 16 €
CARTE HEBDOMADAIRE Disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Prix unique. (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	Carte valable 7 jours consécutifs 34 €
CARTE PERSONNE MINEURE CPMA et Vignette Club comprise dans la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et réciprocié dans 91 départements. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	Carte annuelle 22 €

TIMBRE DU CLUB HALIEUTIQUE - Cette vignette permet de pêcher du 1^{er} janvier au 31 décembre. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie - Tous modes de pêche et ce dans tous les départements réciprociés, affiliés au Club halieutique, l'Entente Halieutique du grand Ouest et l'Urne. **40 €**

AVIGNON MONTFAVET SALLE POIVALENTE

ENTRÉE GRATUITE 1500 M² D'EXPOSANTS

Passion de la pêche

LES 4 & 5 FÉVRIER 2023

ÉVÈNEMENT

www.pêche-vacluse.com

